

**ALLOCUTION DE MADAME JULIA DOLLY JOINER
COMMISSAIRE AUX AFFAIRES POLITIQUES DE LA
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE PRONONCÉE PAR
MONSIEUR L'AMBASSADEUR EMILE OGNIMBA,
DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES AFFAIRES POLITIQUES
DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE A
L'OUVERTURE DE LA QUARANTE SIXIEME SESSION
ORDINAIRE DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE
L'HOMME ET DES PEUPLES**

BANJUL 11 NOVEMBRE 2009

Monsieur le Président,
Madame la Représentante du Gouvernement de la République de Gambie,
Honorables membres de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples,
Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique,
Distingués délégués,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il me plait de vous livrer ci-après le contenu de l'intervention de SEM Julia Dolly Joiner, Commissaire aux Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine, qui devait prendre part à la présente cérémonie, mais n'a pas pu le faire en raison de fortes contraintes de calendrier.

Je voudrais d'abord vous dire tout le plaisir qui le notre, nous membres de la Commission de l'Union africaine, de nous retrouver ici en Gambie, ce pays qui nous est devenu si familier et pour qui, au fil du temps, nous avons nourri un certain attachement.

Nous avons toujours perçu la tenue régulière des sessions de la Commission en Gambie comme le témoignage de l'engagement des autorités gambiennes à apporter leur contribution à l'oeuvre de promotion des droits de l'Homme sur le continent. Je me dois donc de redire, au nom de la Commission, toute notre gratitude au gouvernement et, au peuple gambien, pour la généreuse hospitalité qu'ils nous accordent encore à cette occasion.

L'accueil des sessions de la Commission par les différents pays membres contribue à faire connaître un peu plus le mandat de la Commission en donnant de la visibilité à ses activités et en la rapprochant des populations africaines. La cause des droits de l'homme ne peut que sortir renforcée de cette interaction, nous en sommes sûrs.

Je voudrais aussi exprimer nos vifs remerciements à la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples pour l'amabilité qu'elle nous a faite en nous invitant aux présentes assises. Nous l'apprécions d'autant que nous ressentons chaque jour davantage l'impérieuse nécessité d'arrimer résolument notre action en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'Homme à la leur. Un tel assemblage nous paraît autant naturel que déterminant si nous voulons mener à bien notre action collective. Notre présence ici aujourd'hui, s'inscrit dans cette logique. Je salue les commissaires qui ont récemment été élus et les assure de notre parfaite collaboration.

Je saisis également cette occasion pour saluer tous les participants, ceux venus de l'étranger ainsi que ceux de l'intérieur qui ont tenu à honorer ce rendez-vous.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Cette 46ème session de la Commission africaine des droits de l'homme se tient dans un contexte particulier au regard de la situation des droits de l'homme en Afrique. On note avec regret de la situation des droits de l'homme en Afrique. On note avec regret que, malgré des progrès indéniables enregistrés dans le champ des droits aussi bien civiques et

politiques qu'économiques, sociaux et culturels, le spectre des violations des droits humains demeure parmi nous. Sans vouloir être exhaustifs, nous savons que ces abus et ces violations, observables un peu partout en Afrique aujourd'hui, ont pour noms : pauvreté, déshumanisante, détention arbitraire, discrimination contre les femmes, discrimination ou xénophobie contre les migrants forcés, persécution ou harcèlement des défenseurs des droits de l'homme comme des professionnels des médias, atteintes au droits de vote, violence sexuelles et sexistes, impunité face à des crimes économiques, socioculturels et politiques qui ont un impact négatif grave sur la vie de milliers de gens. Dans la plupart de ces situations, ce sont les droits civils, politiques, économiques, culturels et sociaux qui font l'objet d'une négation.

Les conflits qui continuent d'ensanglanter le continent le continent en créant les conditions. Mais de plus en plus, la soif et l'ivresse du pouvoir nourrissent l'intolérance et sont à l'origine de violation des droits de l'homme.

Dans ce contexte, la tâche est immense et notre engagement collectif apparaît comme un impératif catégorique si l'on veut endiguer cette déferlante avec quelque efficacité. C'est là, à notre avis, que réside tout l'intérêt des présentes assises.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

En prélude de cette session, la commission de l'Union africaine a organisé, du 8 au 10 novembre, avec succès, la troisième session des institutions nationales des droits de l'Homme. En organisant ces assises, nous avons été animés du souci légitime, de renforcer ces institutions dans le contexte actuel, d'assurer leur interaction mais aussi leur dépendance, de mettre en place un véritable espace de collaboration avec les organes compétents de l'Union africaine ainsi qu'avec nos partenaires traditionnels, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme. Une telle entreprise ne peut être menée à bien que si les institutions nationales des droits de l'Homme bénéficient du nécessaire appui technique et financier des pouvoirs publics, qui souvent fait défaut.

C'est au demeurant, ce qui est ressorti des recommandations de ces assises dont je me dois de souligner la pertinence et l'opportunité. Entre autres recommandations, la nécessité d'une participation plus accrue aux activités de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a été soulignée. C'est une exigence fondamentale car la Commission doit plus que jamais s'appuyer sur ces acteurs de terrain pour mener ses actions. La participation active d'un nombre important de Commissaires à cette réunion et leur contribution significative aux travaux, nous a confortés dans l'idée que le Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples accorde un intérêt particulier à cette collaboration que tous nous appelons de nos vœux.

Cette tâche ne pourrait être accomplie avec le succès souhaité que si notre rituel se nourrit d'apports divers. En effet, nous ne pouvons entrevoir un tel exercice que dans une perspective collective.

Ainsi nous demeurons attentifs au besoin de collaborer de manière étroite et continue avec nos différents partenaires et à la nécessité d'assurer constamment un dialogue véritable et ouvert sur les défis auxquels nous faisons face, ainsi que sur les meilleures approches qui pourraient être adoptées pour les relever.

C'est dans ce cadre que la Commission de l'Union africaine en collaboration avec les organes compétents de l'Union africaine et en partenariat avec les Nations unies s'est engagée, dans une réflexion dynamique et approfondie devant conduire à l'élaboration d'une stratégie des droits de l'Homme pour l'Afrique.

Je ne me hasarderai pas, dans ces propos liminaires, à dessiner les contours essentiels de cette stratégie ; simplement parce qu'elle demeure encore à l'état embryonnaire. Je voudrais indiquer que la mise en place et la consolidation d'une telle stratégie repose sur un certain nombre de principes et de piliers conceptuels directeurs. Il s'agit de :

- Renforcer la capacité de l'Union africaine en tant que catalyseur de la promotion et de la protection des droits de l'Homme à travers le continent africain ;
- Etablir des synergies efficaces entre les divers acteurs institutionnels et non institutionnels ;
- Favoriser l'articulation des différents niveaux (local, national, régional et continental) ;
- Mettre en place les mécanismes institutionnels qui permettront un échange systématique d'informations ; un dialogue continu entre les divers acteurs ;

Au delà,

- Créer les conditions d'un dialogue fructueux avec nos partenaires concernés, sur la base d'une position africaine clairement énoncée et sous le leadership de l'Union africaine.

Une telle stratégie devrait également reposer sur des piliers juridiques – tels la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples et les différents protocoles y afférents ; des piliers institutionnels : la Commission de l'Union africaine, la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Cour africaine de Justice et des droits de l'homme et des Peuples.

La réflexion est engagée, elle se poursuivra dans différents fora. Notre souhait le plus ardent est quelle aboutisse à l'élaboration d'une véritable stratégie susceptible de donner la réponse la plus appropriée aux défis que nous impose la difficile problématique de la promotion et de la protection des droits de l'Homme sur le continent.

Excellences Mesdames et Messieurs,

Il est important de souligner que la promotion et la protection des droits de l'Homme ne peuvent fleurir que dans un environnement ou un contexte porteur. Un tel environnement ne peut découler que d'une bonne gouvernance sociale, économique et politique. Au

regard de ce constat, il nous semble que de nombreux états membres n'ont pas encore fortement donné à voir leur volonté politique de créer un tel environnement. La Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance attend encore d'entrer en vigueur. Nous aimerions donc saisir cette occasion pour inviter les Etats membres de l'Union non signataires ou n'ayant pas encore ratifié cet instrument crucial à le faire. Cet appel, nous l'étendons aussi au dernier instrument de protection des droits des vulnérables que sont les personnes déplacées internes. Avec cet instrument, en effet, l'Afrique vient de montrer à la face du monde sa volonté de ne laisser personne au bord du chemin des droits de l'homme.

Mais le combat pour les droits de l'homme est fondamentalement un travail à reprendre sans cesse et un travail collectif. Les droits de l'homme sont une conquête que l'humanité na jamais faite une fois pour toutes. Sur ce terrain, les acteurs sont continuellement dans l'inachevé et il leur faut remettre sans cesse la main dans la pâte. Mais que ces sentiments de l'inachevé et du perpétuel recommencement ne deviennent jamais des obstacles pour poursuivre le chemin. Parce qu'ils nous remettent sans cesse sur la route et à l'oeuvre, nous devons puiser dans la noblesse même de la cause l'énergie nécessaire pour aller de l'avant et graver en lettres d'or dans les cœurs de nos concitoyens et les espaces de nos cités les grandes valeurs qui sous-tendent les indivisibles et universels droits humains.

Ce travail, puisqu'il ne peut être mené avec succès sans la coopération d'acteurs variés, et disposant de mandats distincts dans la promotion et la protection des droits de l'homme, nécessitera une coordination des efforts des uns et des autres. Il revient à la Commission de l'Union africaine de promouvoir une telle coordination. Elle ne mènera aucun effort pour le faire. Mais elle souhaite que cette coordination se fasse autour de l'architecture et sur la base de mécanismes qu'elle a mis en place. Axée sur la réalisation de l'agenda de l'Union africaine, elle fait des organes de la Commission comme la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, des Etats membres, des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des acteurs bilatéraux et multilatéraux des partenaires co-responsables de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Afrique. Puisse la conscience de nos responsabilités distinctes, mais bien complémentaires, nous aide à aller de l'avant au service de la cause des droits de l'homme en Afrique.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, en terminant, exprimer l'espoir que les présentes assises contribueront, entre autres, à définir les lignes d'horizon d'une collaboration plus nourrie entre la Commission de l'Union africaine et la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. Je sais que vos travaux seront fructueux et couronnés de succès. Je voudrais doré et déjà m'en réjouir.

Je vous remercie de votre aimable attention.